

Note de synthèse : Le mérite

Alors que le Président de la République, Emmanuel Macron, refonde l'accèsion aux grands corps de l'État, par la suppression de l'ENA, au sein d'une société qui déplore un « ascenseur social » manifestement à l'arrêt, la question de la nature du mérite - censé régir la répartition des différents statuts sociaux - est d'une actualité manifeste.

La notion de mérite repose sur l'idée d'équivalence entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit (symboliquement ou matériellement) en échange de ce don. Elle est déterminée par un ensemble de valeurs promues par une société donnée.

Dans notre société, le mérite s'évalue à l'aune du travail fourni, souvent sanctionné par un diplôme, fonctionnant comme un objet de reconnaissance (Paul Pasquali), indiquant la somme de travail et de talent nécessaires à son obtention.

Cette conception du mérite repose cependant sur un postulat d'égalité des chances qui s'avère inopérant dans la réalité. De multiples facteurs sont à prendre en compte pour tenter d'évaluer les mérites de la manière la plus juste.

Sur quels piliers, le concept de mérite s'appuie-t-il aujourd'hui ?
Ceux-ci sont-ils fondés, notamment pour évaluer les mérites individuels ?

Si l'idéal démocratique de la méritocratie a connu des succès, celui-ci comporte de nombreuses limites (I) et incite à repenser l'évaluation des efforts et des talents (II).

I - La méritocratie s'appuie sur une définition spécifique du mérite, qui légitime des inégalités

A - Une définition spécifique du mérite

Si dans l'Antiquité, il était possible de définir le mérite à l'aide de catégories telles que la sagesse où la contemplation (Aristote), la société consumériste, productiviste et compétitrice actuelle valorise, quant à elle, des formes de mérite liées au travail, à l'effort et à la performance (Roger-Pol Droit, doc. 1) qui se traduisent, par exemple, par la valeur accordée aux performances sportives (SANDEL, doc.6). Selon Gilles Vervish (doc. 10), qui s'interroge sur la relativité du mérite, cette dernière forme est liée à « l'éthique du capitalisme », dominante dans les sociétés contemporaines.

De fait, le mérite tel que pensé aujourd'hui, a redéfini sa morale, voire, ainsi que l'énonce Marie Dru-Bellat, sociologue à l'observatoire sociologique du changement, l'a perdue.

Le mérite est socialement perçu par le biais des notions de détermination, de « pure persévérance » (doc.10), de volonté, et permet de saluer les réussites de Walt Disney, Elon Musk, autant que celles de Lionel Messi (doc.9). Ces expériences réussies sont cependant envisagées au terme de leur processus, sans prendre en compte les parcours individuels, qu'il convient pourtant d'analyser.

B - Le mérite : un instrument de légitimation de parcours inégaux ?

Sans s'attarder sur le caractère stratégique de certaines attributions de mérite, telles que la remise à deux personnalités aux parcours fort opposés, de la grand-croix de la Légion d'honneur (à Angela Merkel et au président égyptien Sissi - selon des tractations douteuses, pour ce dernier - cf.doc 12), le concept de méritocratie entend promouvoir ceux dont le parcours a été fait d'efforts, de travail et de réussites.

Or, les inégalités présentes en héritage - soit dès l'enfance - en termes de dotation culturelle, relativisent la notion même de mérite. Les héritages familiaux apparaissent souvent plus déterminants que le travail scolaire (doc.8). Selon Marc Belpois (doc.2), le milieu d'origine et les réseaux d'inter-connaissance ont une influence déterminante sur la capacité à réussir. La méritocratie, qui repose sur l'Ecole (doc.6), ne permet plus, à un certain niveau, (selon des effets « barrières » décrits par Paul Pasquali) d'accéder aux parcours d'excellence. Les critères de sélection, en effet, laissent de côté de nombreux talents, qu'ils soient discriminés économiquement (les boursiers, doc.4) ou pour leur caractère atypique.

Afin de pallier ces problèmes, il est possible, comme le préconise François Dubet (doc.7), de compenser les défaillances du système à l'aide d'aménagement. C'est ainsi que Sciences Po a ouvert son école à des élèves boursiers. Des dispositifs tels que les « Cordées de la réussite » ou les « Prépas Talents » (doc. 11) se sont déployés, mettant en place tutorat et aides spécifiques, afin de soutenir des étudiants moins dotés que les « héritiers ». De manière plus radicale, M. Sandel soutient le système du tirage au sort qui restaure la part due au hasard.

Néanmoins, selon Paul Pasquali, l'Ecole continue de reproduire des inégalités dont les conséquences, parfois peu visibles, n'en sont pas moins graves.

II - Le mérite demande à être correctement évalué à des fins de justice et de cohésion sociale

A - Le mérite : une évaluation difficile

Les critères sur lesquels s'appuyer pour évaluer le mérite sont délicats, ainsi qu'en témoignent les analyses effectuées par les collectivités (doc. 5). L'introduction d'une part variable, de la rémunération concernant les fonctionnaires soulève des problèmes de critères et d'équité.

La présence, l'investissement, les qualités professionnelles et humaines sont ainsi considérés. Cependant, les managers disposent de peu de temps pour ce faire et il n'est pas toujours aisé de déterminer quel agent a été le plus efficace au sein d'un travail collectif.

La vogue des évaluations et des notations (doc.2) provoque un certain malaise ainsi que des comportements délétères tels que le surprésentisme ou le surinvestissement. Il s'avère dès lors préférable d'envisager une notation collective - déjà pratiquée par les collectivités - afin de mettre en valeur la réussite d'un projet

auquel chacun a contribué. Un pas supplémentaire peut être franchi si l'on interroge le collectif afin qu'il détermine lui-même les critères d'un travail bien réalisé. Ainsi, selon M. Sandel (doc. 6), une justice contributive (plutôt que distributive) peut être mise en place, chacun participant à la définition du « bien travailler ».

B - Une reconnaissance du mérite à repenser, afin d'éviter les risques psychosociaux

Si les difficultés à élaborer une reconnaissance du mérite, procurant un sentiment de justice, sont réelles, cette reconnaissance n'en n'est pas moins essentielle.

Certaines personnes, à l'instar de celles évoquées dans l'article d'Augustin Bouyssou (« Le mérite en sport existe-t-il ? »), parviennent à élaborer une stratégie individuelle de reconnaissance de leur mérite, en fonction de leurs difficultés de départ, de leurs talents et du travail fourni pour parvenir à un objectif qu'elles se sont fixés, de nombreuses autres, n'y parviennent pas.

Celles-ci, marquées par un sentiment d'injustice sociale, souvent légitime car il est le produit de discriminations économiques (doc.4, l'accès aux grands lycées par l'adresse du domicile), sociales (impossibilité de profiter de formes de cooptation - doc.3), familiales (absence d'héritage culturel et économique), éprouvent un sentiment d'humiliation, dont le système scolaire est largement fautif. En France, en effet, faire partie de ce qui est considéré comme le clan des « vaincus », des « perdants » suscite un sentiment de honte car, si l'égalité des chances est garantie, le « perdant » est forcément responsable de son échec. Le mérite ainsi conçu occasionne de nombreux maux : compétition précoce et épuisante pour les enfants (engendrant de l'anxiété, voire des suicides), blessures narcissiques, et destruction des liens de solidarité.

En effet, si l'ensemble de la population adhère à la « fiction » méritocratique, cela autorise les vainqueurs à mépriser les « vaincus ».